



COMMUNE DE  
**MARCHIN**

Conformément à l'article L1122-24 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation et de l'article 12 du ROI du Conseil communal, à la demande de **Monsieur Frédéric Devillers, Conseiller communal du Groupe Ecolo, au nom des groupes de la minorité du Conseil communal, un point supplémentaire** est inscrit à l'ordre du jour du Conseil communal qui se tiendra le

**le LUNDI 31 mai 2021 à 20 heures**  
**dans le réfectoire de l'école de Belle Maison**  
**(dans le respect des normes sanitaires)**

## ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

### SEANCE PUBLIQUE

22 bis - Point supplémentaire - Dépenses et gestion du marché public cirque en dur  
phase 1 - Décision

Fait à Marchin, le 25 mai 2021,

PAR LE COLLÈGE,

La Directrice générale,

  
Carine HELLA



La Bourgmestre,

  
Marianne COMPERE